

**SCIC SAS HABITEE**

Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée à capital variable

Siège social : 43 rue des Hériveaux, 69008 LYON

831 840 111 RCS LYON

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 4 JUIN 2026**

---

**NEUVIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'étendre, à compter de ce jour l'objet social aux activités suivantes :

- l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, ainsi que la vente, de tous immeubles et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit,
- la participation, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

**ARTICLE 4 - OBJET**

*« L'intérêt collectif défini en préambule se réalise notamment à travers les activités suivantes :*

- la promotion immobilière ;*
- la construction, la rénovation ou la réhabilitation ;*
- l'acquisition et le portage de tous biens fonciers ;*
- toutes missions de maîtrise d'ouvrage (principale et déléguée), de formation, de conseil et de recherche et développement ;*
- l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, ainsi que la vente, de tous immeubles et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit ;*
- la participation, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements.»*

Le reste de l'article demeure inchangé.

En outre, l'Assemblée modifie également le paragraphe « Finalité d'intérêt collectif de la SCIC » du Préambule des statuts afin d'insérer un avant-dernier alinéa comme suit :

Finalité d'intérêt collectif de la SCIC

*« La SCIC HABITEE pourra également, pour faciliter l'installation ou le développement d'activités de porteurs de projet de l'économie sociale et solidaire, administrer, gérer et exploiter par bail, location ou autrement, ainsi que vendre, des biens immobiliers à vocation économique et/ou associatif dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition ou tout autre moyen. »*

Le reste du préambule demeure inchangé.

**Cette résolution est adoptée.**

**DIXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée.**

---

*Certifié conforme*

**Le Président**

Rémi PASCUAL

 Rémi PASCUAL